



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

COMITÉ SYNDICAL DU 17 NOVEMBRE 2025 à ISIGNY-SUR-MER

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2025/91 Finances locales – Divers – Acquisition d'équipement pour la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot - Acquisition d'équipement pour le renforcement des moyens techniques de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 17 novembre 2025 à Isigny-sur-Mer, sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 4 novembre 2025 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE (*pouvoirs d'Antoine JEAN et Valérie LAISNEY*)

Pour les conseillers départementaux

Benoît FIDELIN (*pouvoirs de Christèle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Patricia GADY-DUQUESNE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE (*pouvoir de Hedwige COLLETTE*), Jean MORIN, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô – *pouvoir d'Aurélie GIGAN*), Jean-René LECHATREUX (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Jocelyne LEVAVASSEUR*), Samuel HARDY (La Meauffe), Marie-Agnès HÉROUT (Carentan-les-Marais – *pouvoir de Jean-Claude HAIZE*), Laurent HUET (Saint-Sauveur-Villages), Bertrand LECONTE (Sainte-Marie-du-Mont), Joël LERECALEY (Graignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan), Aurélien MARION (Appeville), Michel MAUDUIT (Isigny-sur-Mer), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Françoise PHILIPPE*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Christophe FOSSEY*)

avec voix consultative

Jean-Philippe DESLANDES (Conservatoire du littoral), Jean-Louis HARDY (Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Normandie), Jean-François TAPIN (Chambre d'Agriculture de Normandie), Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche),

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédric NOUVELLOT, Marianne ROZET, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Hedwige COLLETTE, Maryse LE GOFF Martine LEMOINE,

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20251117-DELIB_CS2025_91-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025



MARAISS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Mireille **DUFOUR** (CC Isigny Omaha Intercom), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Anne **HÉBERT** (CC Côte Ouest Centre Manche), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Yves **HUET** (Gonfreville), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Jocelyne **LEVAVASSEUR** (Fresville), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Marinette **MIGAULT** (Rauville-la-Place), Françoise **PHILIPPE** (Catteville), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Dézert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Jean **RAMPON** (Sous-préfet de Cherbourg), Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Guillaume **BARRON** (Directeur de la DDTM de la Manche)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 23 membres + 11 pouvoirs

Soit un quorum de 34 membres sur 58

CS 2025/91 Finances locales – Divers – Acquisition d'équipement pour la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot - Acquisition d'équipement pour le renforcement des moyens techniques de gestion de la Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot

La Réserve Naturelle Nationale du Domaine de Beauguillot, située à l'intersection de la baie des Veys et des marais du Cotentin et du Bessin, constitue un site d'une richesse écologique exceptionnelle. Les 820 ha de l'aire protégée héberge une diversité remarquable de milieux naturels (estran, vasières, prés salés, dunes, mares, fossés, roselières, bois, prairies humides) et plus de 2 400 espèces différentes.

Le présent projet d'investissement vise à doter la réserve de moyens techniques adaptés aux nouveaux besoins pour la mise en œuvre du plan de gestion 2025-2029 récemment validé, à renforcer l'efficacité des interventions et à préserver la richesse écologique du site. Il s'agit de faire les acquisitions suivantes :

1. le remplacement du tracteur actuel par un tracteur plus récent et adapté aux besoins d'entretien du site.
2. un véhicule tout terrain « Gator », ce véhicule léger, passe-partout et utilitaire permettra de limiter l'impact sur les milieux et les espèces, d'accéder plus facilement aux zones difficiles, de transporter le matériel lourd et de développer les actions en partie maritime de façon sécurisée. Exemple des ramassages des déchets.
3. une herse régénératrice de sol pour restaurer les surfaces endommagées par les sangliers car l'état des terrains empêche toute exploitation mécanisée et dégrade la conservation des habitats remarquables en place.
4. une carabine et ses accessoires pour le tir de régulation du sanglier tel qu'il est préconisé dans le protocole « sanglier » validé en 2023 par le comité consultatif de gestion et le CSRPN. Actuellement, l'absence d'équipement dédié limite la mise en œuvre de l'intégralité du protocole. C'est pourquoi il est projeté de faire l'acquisition d'une carabine et de ses accessoires permettant des tirs discrets et nocturnes des sangliers.

Accusé de réception en préfecture
050-255002552-20251117-DELIB_CS2025_91-DE
Date de télétransmission : 08/12/2025
Date de réception préfecture : 08/12/2025



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Un financement fonds vert est sollicité en 2025.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Investissements	Dépenses		Recettes		Année d'acquisition
	Montant HT	Montant TTC	Participation fonds vert HT	Autofinancement HT	
Tracteur d'occasion	43 300 €	51 960 €	20 800 €	22 500 €	2026
Véhicule de type « gator »	16 667 €	20 000 €	13 333 €	3 333 €	2026
Herse régénératrice de sol	6 833 €	8 200 €	5 467 €	1 367 €	2026
Carabine et accessoires	5 000 €	6 000 €	4 000 €	1 000 €	2026
TOTAL	71 800 €	86 160 €	43 600 €	28 200 €	

L'autofinancement est assuré par le FCTVA suite à l'achat de l'épareuse et les amortissements sur 2024 et 2025.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus.
 - **APPROUVE** le dépôt de la demande de subvention « fonds vert » par le Parc.
 - **APPROUVE** l'acquisition d'équipement ci-dessus, sous réserve de l'obtention du financement « fonds vert »,
 - **AUTORISE** le président à signer l'ensemble des documents afférents à la demande de subvention.
- ADOPTÉ à l'unanimité**

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 8 décembre 2025**
Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

**PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN**
3 Village Ponts d'Ouvel - BP 137
Saint-Omer-en-Chaussée
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr